



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROULLAS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 066-216602177-20220412-DELIB152022TER-DE

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 5 pouvoirs
Date de la convocation : 07/04/2022
Date d'affichage : 07/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, JULIAN Vanessa, QUINTA Christèle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme VIDAL Mélanie, M. GERBAUD Grégory à M. SALVADOR Julien, M. HITA José à Mme DUFOUR Laurence, Mme RIBES Chrystelle à Mme Jeannine ALBERT, Mme MIR Laure à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme Laurence DUFOUR a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°15/2022 : APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET POMPES FUNEBRES**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François CAZALS, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Rémy ATTARD, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 5) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme ci-dessous,
- 6) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 7) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 8) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOpte A l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROULLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire Adjoint,

Jean-François CAZALS

Acte rendu exécutoire après :

➤ Dépôt en Préfecture le : 19/04/2022

➤ Affichage le : 19/04/2022

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		6 901.80	néant	néant		6 901.80
opérations de l'exercice	3 240.00	290.00	néant	néant	3 240.00	290.00
TOTAUX	3 240.00	7 191.80	néant	néant	3 240.00	7 191.80
résultats de clôture		3 951.80	néant	néant		3 951.80
restes à réaliser	0	0	néant	néant	0	0
TOTAUX CUMULES		3 951.80	néant	néant		3 951.80
RESULTATS DEFINITIFS		3 951.80	néant	néant		3 951.80